Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260521-05_2026_08-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SÉANCE DU 18.05.2026

Date de la convocation : 06/05/2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 0

Date d'affichage : 21/05/2026

L'an deux mil vingt-six et le dix-huit du mois de mai à 18 heures30, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur PERREAU Frédéric, Maire.

Présents : PERREAU Frédéric, DUVAL-BLAIZE Cécile, JACQ Frédéric, PAUL Marie-Christine, LAMBERT Emmanuel, MARSHALL Catherine, COSTENOBLE Luc, NIETO Jean-Marc, LEZEC Karine, BRIERE Yoan, PHILIPPE Anne, FAURE Anaëlle, LE NORMARD Christian, LEVREL Yann, BUREAU Elise.

Absent : /

Secrétaire de séance art L.2121-15 du CGCT : LEZEC Karine

DÉLIBÉRATION N° 8

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT « TEMPÊTE »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'assurer une coordination efficace entre la commune et les services d'ENEDIS lors d'évènements climatiques majeurs, notamment en cas de tempête ou d'intempéries affectant le réseau électrique ;

Considérant l'importance de disposer d'un interlocuteur identifié permettant :

- d'assurer une diffusion efficace des informations et des consignes de sécurité auprès des habitants ;
- d'accélérer le diagnostic des dégâts et la localisation des incidents ;
- de faciliter la priorisation des actions de réalimentation du réseau électrique ;

Considérant que le correspondant tempête constitue le relais d'information et de communication entre la commune et ENEDIS, afin de faciliter l'intervention des équipes techniques sur les lieux des incidents ;

Le correspondant tempête assurera les missions de liaison, de transmission d'informations et d'appui à la coordination des interventions, conformément aux dispositifs mis en place avec ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260521-05_2026_08-DE

- **DE DÉSIGNER** Mr Frédéric JACQ en qualité de correspondant te[illegible] TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU auprès d'ENEDIS.

PERREAU Frédéric, Maire,

Délibération certifiée exécutoire par affichage et transmission au représentant de l'Etat le 21.05.2026

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU - 22300 -

LEZEC Karine,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE TREDREZ-[illegible] 22300